

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

POLE OPERATIONNEL
DIRECTION OPERATIONNELLE VOIRIE CIRCULATION PROXIMITE

DEPARTEMENT SIGNALISATION

MARCHE N° 05122U : FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION PERMANENTE ET
TEMPORAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

MARCHE N° 09128R : FOURNITURE DE MATERIEL DE SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

MARCHES N° 07117R, 08097R et 09162R : FOURNITURE DE MATERIEL DE SIGNALISATION DE
DIRECTION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- AVENANT N° 1 -----

Entre d'une part :

La Communauté urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé à 33076 Bordeaux Cédex, Esplanade Charles de Gaulle,
Représentée par Monsieur Vincent Feltesse, Président habilité aux fins des présentes par délibération n° 2000/00199 du 18 avril 2008, portant délégation du Conseil au Président, ci-après désignée par la CUB

et, d'autre part,

La société LACROIX SIGNALISATION SAS dont le siège social est situé à 44801 SAINT HERBLAIN CEDEX 8 impasse du Bourrelier BP 30004 immatriculée au R.C.S. de Nantes sous le numéro 409 065 984, représentée par Monsieur Pascal Rouchet, Président

TABLE DES MATIERES

I – HISTORIQUE

II – OBJET DE L'AVENANT

III – AVENANT DE TRANSFERT

IV – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

V – DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

I - HISTORIQUE

Il a tout d'abord été rappelé que :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société SDS, sur appel d'offres, 3 marchés de type à bons de commande, à savoir :

- **n° 05122U** « FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION PERMANENTE ET TEMPORAIRE »
notifié le 27 juin 2005 pour une durée de 4 ans pour un montant compris entre un minimum de 2 500 000,00 euros HT et un maximum de 10 000 000,00 euros HT
- **n° 09128R** « FOURNITURE DE MATERIEL DE SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE »
notifié le 27 juin 2009 pour une durée d'un an reconductible trois fois pour un montant annuel compris entre un minimum de 800 000,00 Euros HT et un maximum de 3 200 000,00 Euros HT
- **n° 07117R, (reconduit sous les n° 08097R et 09162R)** «FOURNITURE DE MATERIEL DE SIGNALISATION DE DIRECTION »
notifié le 11 juin 2007 pour une durée d'un an reconductible trois fois pour un montant annuel compris entre un minimum de 600 000,00 Euros HT et un maximum de 2 400 000,00 Euros HT

Par courriers en date des 19 mai et 5 juin 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux est informée par la dite société que, dans le cadre d'une réorganisation interne, la SOCIETE DES SIGNALISATIONS par sigle SDS, SAS a donné en location gérance une partie de son fonds de commerce, relative à l'activité de fabrication et vente de panneaux de signalisation routière, à la Société LACROIX SIGNALISATION. Cette location-gérance a été consentie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2009 (gérance renouvelable par tacite reconduction).

Cette opération de restructuration traduit une stratégie interne de réorganisation. En effet, cette réorganisation ne remet aucunement en cause l'exécution des marchés concernés dans la mesure où le personnel, les matériels et les moyens sont conservés au sein de la nouvelle structure.

D'autre part, par attestation du 25 juin 2009, LACROIX SIGNALISATION confirme les points suivants :

- Que dans le cadre d'une restructuration interne de la branche signalisation du Groupe LACROIX, LACROIX SIGNALISATION recevra, à titre d'apport partiel d'actif, de SDS le 30 septembre 2009, la branche autonome d'activité de fabrication et de vente de panneaux de signalisation routière ;
- Que la société LACROIX SIGNALISATION est propriétaire depuis le 3 décembre 2008 du capital de la société SOCIETE DES SIGNALISATIONS ;
- Que, aux termes d'un acte S.S.P. en date du 28 avril 2009 fait à Artigues près Bordeaux, enregistré à la Recette des Impôts de Bordeaux le 6 mai 2009, bordereau n° 2009/853 case 11, il a été établi :
- que la location gérance est effective à compter du 1^{er} mai 2009 à la société LACROIX SIGNALISATION SAS pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction,
- que ce transfert d'activité par location gérance n'a pas nécessité d'assemblée générale,
- d'adopter, et ce à compter du 1^{er} mai 2009, comme nouvelle dénomination la société :

LACROIX SIGNALISATION SAS

Sise à 44801 SAINT HERBLAIN CEDEX 8 impasse du Bourrelier BP 30004.

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert fournis par la société LACROIX SIGNALISATION sont :

- ↳ Courrier de LACROIX SIGNALISATION du 19 mai 2009
- ↳ Courrier de LACROIX SIGNALISATION du 5 juin 2009
- ↳ Copie de l'annonce officielle parue le 12 mai 2009 sur les Echos Judiciaires Girondins
- ↳ Attestation de LACROIX SIGNALISATION SAS
- ↳ Le pouvoir de signature,
- ↳ DC5, DC6, DC7 pour chacun des marchés en cours,
- ↳ Attestation U.R.S.S.A.F., attestation d'assurance,
- ↳ Extrait Kbis de la société LACROIX SIGNALISATION SAS,
- ↳ Extrait Lbis de l'établissement secondaire la société LACROIX SIGNALISATION SAS
- ↳ le Relevé d'Identité Bancaire (joint)

Après vérification des capacités, compétences et moyens de la société LACROIX SIGNALISATION pour poursuivre l'exécution des marchés concernés dans les mêmes conditions que celles initialement prévues et après vérifications des pièces ci-dessus énumérées, il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

II - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet le transfert des marchés :

- 05122U « Fourniture de panneaux de signalisation permanente et temporaire »
- 09128R « Fourniture de matériel de signalisation de police »
- 07117R, 08097R, 09162R « Fourniture de matériel de signalisation de direction »

de la SOCIETE DES SIGNALISATION à la société **LACROIX SIGNALISATION** suite à la location gérance dont les conditions ont été évoquées dans la partie I du présent avenant.

III – AVENANT DE TRANSFERT

Cette location gérance ayant entraîné un changement de dénomination sociale et de numéro de SIRET, la société LACROIX SIGNALISATION se substitue à tous les droits et obligations découlant de l'exécution des marchés 05122U, 09128R, 07117R, 08097R et 09162R.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- l'opérateur économique titulaire des marchés précités est désormais **LACROIX SIGNALISATION**
- le registre du commerce numéro et ville d'enregistrement R.C.S. de Nantes sous le numéro 409 065 984 – Siret 582 081 782 00374 – NAF 4211 Z
- le siège social : 44801 Saint-Herblain 8 impasse du Bourrelier BP 30004
- le Président est Monsieur Pascal ROUCHET
- l'établissement secondaire : LACROIX SIGNALISATION 33370 Artigues près Bordeaux avenue de Virecourt
- le Relevé d'Identité Bancaire : titulaire du compte LACROIX SIGNALISATION
Domiciliation : Crédit Lyonnais Nantes / Code banque 30002 / Code agence 07424 / numéro de compte 000006073OH / Clé R.I.B. 61

IV – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses des marchés initiaux demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

V – DATE D'ENTREE EN VIGUEUR & VALIDITE

La location gérance et le changement de dénomination sociale ayant été décidés le 1^{er} mai 2009 pour une durée de un an (renouvelable par tacite reconduction), le présent avenant prendra donc effet à compter du 1^{er} mai 2009.

Sa durée de validité couvre la durée de validité des marchés en cours, ci-après désignés :

N° de marchés	Date fin de marché
09128R	26 juin 2013
09162R	10 juin 2011

Sauf dénonciation de la location-gérance consentie par la SOCIETE DES SIGNALISATIONS par sigle SDS, SAS à la société LACROIX SIGNALISATION.

Fait à Bordeaux, le 30 juin 2009

La Société LACROIX SIGNALISATION

P/o le Président
de la Communauté Urbaine de Bordeaux,